

VIVRE PLUS LONGTEMPS, AVOIR MOINS D'ENFANTS, QUELLES IMPLICATIONS ?

Colloque international de Byblos-Jbeil
(Liban, 10 - 13 octobre 2000)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

Vieillesse démographique : dépendance et apport des personnes âgées au financement des dépenses sociales

Madeleine ROCHON

Ministère de la santé et des services sociaux, Québec, Canada

Le rapport de dépendance démographique indique que les personnes âgées pourraient constituer un poids très lourd dans le futur. Au Québec, le nombre de personnes âgées par personne d'âge actif sera multiplié par 2,7 dans les 50 prochaines années¹. Peu de pays à part le Japon, et possiblement l'Italie et l'Espagne, connaîtront un vieillissement aussi rapide.

La contribution des personnes âgées au financement des dépenses publiques via les fonds généraux des gouvernements peut cependant atténuer l'impact du vieillissement par le seul effet du poids démographique croissant des personnes âgées parmi les contribuables (Rochon, 1999). Ici nous nous demandons comment évolueront les revenus des personnes âgées dans l'avenir et surtout si des revenus supplémentaires pourront diminuer la dépendance des personnes âgées à l'égard des programmes publics d'assistance et augmenter leur apport au financement des dépenses publiques.

Dans un premier temps, nous présentons les particularités du système canadien de sécurité du revenu des personnes âgées (plusieurs paliers financés fort différemment), l'apport relatif des personnes âgées au financement de différents programmes sociaux et l'évolution passée notamment de leurs revenus. Puis nous tenterons de prévoir, à partir des données existantes, les transformations futures. À cet effet, deux hypothèses sont retenues quant à l'évolution 1) de la productivité et des gains du travail et 2) des taux d'emploi. Enfin, nous verrons jusqu'à quel point l'apport des personnes âgées peut diminuer le fardeau financier associé au vieillissement démographique.

1. Système canadien de protection du revenu à la retraite

Les différents programmes de sécurité du revenu des personnes âgées à la retraite illustrent très bien la dualité canadienne. Le premier pilier est de juridiction fédérale et garantit un revenu minimum à chaque Canadien âgé (régime d'assistance). Une première prestation, la pension de sécurité de la vieillesse (PSV), est versée à toutes les personnes âgées de 65 ans ou plus remplissant certaines conditions de résidence. Cette prestation est imposable². La PSV représentait 23 % des revenus des personnes âgées du Québec en 1995 (tableau 1). Une seconde prestation est conditionnelle à l'absence de ressources suffisantes du ménage (plus exactement des deux conjoints). Cette dernière prestation, le supplément de revenu garanti (SRG) concerne une fraction importante de personnes âgées, 49 % en 1999, mais une fraction modeste de leurs revenus soit 5 % dans le cas des hommes et 13 % dans le cas des femmes. Ce programme (PSV/SRG) est financé par répartition à partir du fonds consolidé du Gouvernement fédéral et représente près de 3 % du PIB québécois (tableau 2). Son financement est donc assumé par l'ensemble de la population y compris par les personnes âgées. Ces prestations sont indexées sur l'indice des prix à la consommation.

¹ Les personnes âgées ont ici 65 ans ou plus et les personnes d'âge actif, 20 à 64 ans.

² Au Québec, seulement 46 % des personnes âgées avaient des revenus imposables en 1997. Selon le taux marginal d'imposition (34 % au minimum pour les deux paliers de gouvernement réunis), les sommes retournées au fisc atteignent environ 15 %. De plus, depuis 1989, quelques points de pourcentage des sommes versées sont récupérés auprès des personnes dont le revenu est très élevé.

TABLEAU 1 : REVENU MOYEN ET PART RELATIVE DES DIFFÉRENTES SOURCES DE REVENUS DES PERSONNES ÂGÉES (EN %), QUÉBEC, 1995

| Source de revenu | Total | Hommes | Femmes |
|---|--------|--------|--------|
| Total | 100 | 100 | 100 |
| PSV (Pension de Sécurité de la Vieillesse) | 23 | 18 | 29 |
| SRG (Supplément de Revenu Garanti) | 8 | 5 | 13 |
| RRQ (Régime de Rente du Québec) | 20 | 21 | 18 |
| dont : Retraite | | | 12 |
| Conjoint survivant | | | 7 |
| RRC - REER | 22 | 27 | 15 |
| dont : RCR (Régime complémentaire de Retraite) | 16 | 21 | 11 |
| REER (Régimes enregistrés d'Épargne Retraite) | 5 | 6 | 4 |
| Placement | 18 | 17 | 20 |
| Travail (revenus d'emploi, d'entreprise, de profession) | 6 | 9 | 3 |
| Autres (revenus de source publique surtout) | 3 | 3 | 3 |
| PSV/SRG | 31 | 22 | 42 |
| PSV/SRG et RRQ | 51 | 43 | 60 |
| Revenu moyen (en dollars) | 19 070 | 23 758 | 15 219 |
| Sources : Rochon, à paraître, à partir des statistiques fiscales des particuliers, année d'imposition 1995 corrigées pour le sexe féminin - 82,6 % de la population ayant produit une déclaration - à partir de Régie des rentes du Québec, 1999 et Développement des ressources humaines Canada, 1997. | | | |

TABLEAU 2 : DIFFÉRENTS INDICES SUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES PUBLIQUES, QUÉBEC, VERS 1998

| | Proportion des dépenses financées par les fonds généraux des gouvernements (en %) | Contribution au financement par personne 65+ / 20-64 ans (en %) | Dépenses en % du PIB |
|--|---|---|----------------------|
| Sécurité du revenu des personnes âgées (PA) | 55 | 36 | 5,3 |
| PSV-SRG | 100 | 73 | 2,9 |
| RRQ | 0 | 0 | 2,4 |
| Santé et services sociaux | 72 | 52 | 6,8 |
| Autres dépenses sociales | 76 | 53 | 10,6 |
| Autres dépenses publiques | 100 | 73 | 17,6 |
| Dépenses liées PA | 64 | 45 | 12,1 |
| Dépenses sociales | 70 | 49 | 22,7 |
| Total des dépenses publiques | 82 | 57 | 40,3 |
| Dépenses fiscales liées aux régimes privés de retraite nettes | 100 | | 2,9 |
| cotisations et placements | 100 | 73 | 4,7 |
| retraits | 100 | | 1,8 |
| Sources : Dépenses sociales : Gauthier, 1998. Dépenses publiques : Gouvernement du Québec, 2000 et Gouvernement du Canada, 1999. Contribution relative des personnes âgées : méthode d'estimation dans Rochon, 1999 et Ministère des Finances, 1999. | | | |

Le second pilier est fort différent. C'est un régime d'assurance public obligatoire basé sur les gains du travail et le nombre d'années de cotisation au régime. Il n'existe que depuis 1966 et n'assure que 25 % des gains admissibles jusqu'à un maximum égal à la rémunération hebdomadaire moyenne canadienne. La rente maximale est présentement inférieure au revenu assuré par le régime d'assistance (9 155 \$ en janvier 2000 comparativement à 11 000 \$ pour un individu sans aucun autre revenu que le PSV/SRG). C'est un régime qui n'est pas encore arrivé à maturité mais qui a alloué une pleine rente après seulement 10 ans de cotisation. Le programme québécois, le Régime de rentes du Québec (RRQ) est fort similaire au programme canadien en vigueur dans toutes les autres provinces (le Régime de pensions du Canada, RPC). Ce régime assure également une rente au conjoint survivant, et une rente d'invalidité avant l'âge de 65 ans. Au moment de la sortie d'activité, possible dès l'âge de 60 ans, la rente est ajustée en fonction de l'âge de la retraite par une déduction (addition) d'un demi pour cent pour chaque mois avant (après³) le 65^e anniversaire. Par la suite, celle-ci est revalorisée en fonction de l'indice des prix à la consommation. Ce programme est financé par répartition, bien qu'une petite réserve résulte d'une capitalisation partielle. Celle-ci devrait augmenter grâce à la hausse des cotisations prévue jusqu'en 2003 (de 5,6 % en 1996 à 9,9 % en 2003). Les rentes de la Régie des rentes du Québec représentaient 20 % des revenus des personnes âgées en 1995 et 2,4 % du PIB québécois (tableaux 1 et 2).

Un dernier pilier est représenté par les régimes privés de retraite qui regroupent principalement 1) les régimes complémentaires de retraite (RCR) reliés à un milieu de travail et financés par les employeurs et employés et 2) les régimes enregistrés d'épargne retraite (REER) qui sont un véhicule d'épargne individuelle. Ces régimes sont entièrement capitalisés et leur développement est favorisé par les déductions fiscales accordées aux cotisants et la non-imposition des revenus de placement. Ces dépenses fiscales représentaient 4,7 % du PIB canadien mais l'imposition des retraits (1,8 % du PIB) ramène les dépenses fiscales nettes reliées aux régimes privés de retraite à 3 % en 1998. Ces régimes représentaient une part des revenus des personnes âgées aussi importante (22 %) que la prestation universelle (23 %), la PSV ou que le régime public, le RRQ (20 %, tableau 1). Le Canada se caractérise par une présence relativement forte de ces régimes privés (Group of Ten, 1998). La majorité des participants à ces régimes bénéficient de rentes basées sur les salaires des meilleures années mais bien peu d'un rajustement automatique basé sur l'augmentation totale du coût de la vie (RRQ, 1998b).

Les systèmes de protection sociale de type *Beveridgien* assurent la participation des personnes âgées au financement des dépenses sociales par le biais de leur contribution aux fonds généraux des gouvernements par opposition aux systèmes bismarquiens qui reposent traditionnellement sur les cotisations des employeurs et des employés à des caisses sociales et donc uniquement sur des prélèvements sur la masse salariale. En conséquence, la part du financement gouvernemental des dépenses de protection sociale (vieillesse, santé, emploi et famille) varie fortement d'un pays à l'autre (Levy, 1997 et Saunier, 1997). En 1994, elle est très faible en France (23,5 %), 76,5 % des dépenses y étant assurées par les cotisations sociales, soit 49,1 % par les cotisations des employeurs et 27,4 % par celles des salariés. Elle ne dépasse 50 % que dans les pays anglo-saxons et les pays scandinaves (80,7 % au Danemark).

Au Québec, pour un univers semblable de dépenses (Gauthier, 1998), la part des dépenses provenant des fonds généraux des gouvernements fédéral et provincial s'établit à 70 % (tableau 2), à 74 % si on considère les dépenses fiscales associées au dégrèvement d'impôt des cotisations et revenus de placement des régimes privés de retraite. Ce sont les programmes reliés à l'emploi qui sont financés par des fonds spéciaux alimentés par les cotisations des employeurs et des employés (assurance-chômage, accidents du travail, régime public de rente d'invalidité et de retraite) mais aussi une fraction des dépenses de

³ Jusqu'au 70^e anniversaire.

santé (le Fonds des services de santé est alimenté principalement par les employeurs). Ainsi plus de la moitié (55 %) des pensions et rentes publiques et 72 % des dépenses publiques de santé et de soins de longue durée sont financées par les fonds généraux des gouvernements (tableau 2).

La participation relative des personnes âgées (per capita) au financement des fonds généraux des gouvernements est importante même si elle demeure inférieure à celle des personnes d'âge actif, les 20-64 ans (Rochon, 1999 et Hicks, 1998). En 1997, la contribution moyenne d'une personne âgée atteint 73 % de celle d'une personne âgée de 20 à 64 ans. Notons qu'elle augmente selon les sources de revenus suivantes : impôt sur le revenu des particuliers, taxes à la consommation et impôt sur le revenu des sociétés⁴. Cependant, lorsqu'on inclut les fonds spéciaux pour considérer l'ensemble des fonds collectés par l'État, la contribution relative des personnes âgées baisse à 57 %, ce qui se rapproche de leur contribution à l'impôt sur le revenu des particuliers (59 %). Si on se limite aux dépenses sociales ou encore aux dépenses reliées aux personnes âgées, l'apport relatif des personnes âgées est encore plus faible, soit de respectivement 49 % et 45 % (tableau 2).

2. Évolution passée du revenu des personnes âgées, de leur dépendance économique et de leur participation au financement des dépenses publiques

La situation économique des Canadiens âgés, contrairement à ce qui fut observé dans les années 70, se compare dorénavant avantageusement à celle des autres pays (Hauser, 1997 et 1999). La maturation du régime public obligatoire de pension et des régimes privés de retraite a en effet assuré une forte augmentation des revenus des personnes âgées (Lindsay, 1997 et Myles, 2000). Autant les revenus des hommes âgés que ceux des femmes âgées se sont améliorés pendant que ceux des autres groupes d'âge se maintenaient, cachant cependant une évolution fort différente selon le sexe (diminution pour les hommes et amélioration pour les femmes, Daigle et Fugère, 1998.).

Il n'est donc pas surprenant de constater une augmentation de la contribution des personnes âgées au financement des dépenses publiques durant cette période. Les statistiques fiscales des particuliers indiquent en effet que la contribution moyenne par personne âgée est passée de 39 % de la contribution moyenne d'une personne d'âge actif en 1981 à 59 % en 1997 (Rochon, 1999, tableau 4).

En outre, la proportion de personnes âgées dépendant du programme de revenu minimum pour les personnes âgées (Supplément de revenu garanti) a chuté de façon importante. Celle-ci a en effet diminué de 62 % à 48 % entre 1981 et 1999 (DRHC, données non publiées dans Rochon, à paraître). La prestation moyenne en dollars constants a cependant peu diminué.

3. Avenir des revenus des personnes âgées et de la participation des personnes âgées au financement des dépenses publiques

On peut toutefois se demander si cette amélioration de la situation des personnes âgées - qui se traduit pour l'État par des revenus supplémentaires et par des dépenses moindres par personne âgée pour les programmes d'assistance - peut se poursuivre. Myles (2000), qui a fait une analyse de l'évolution du bien-être économique des ménages des Canadiens âgés, suppose que seuls les régimes privés peuvent être encore source de progrès, le régime public étant arrivé à maturité. Nous verrons ici que cette analyse se vérifie pour les deux sexes réunis mais qu'un examen par sexe indique des progrès encore

⁴ Les dividendes de corporations quotidiennes et les gains en capital constituent avec les dépenses de consommation les deux indicateurs retenus pour estimer l'apport des personnes âgées aux impôts de sociétés. L'hypothèse suivante ayant été retenue : la moitié des impôts des sociétés sont répercutés sur les consommateurs.

importants pour les femmes et une possible détérioration pour les hommes dans les prochaines décennies. Les données disponibles sur les acquis des aînés de demain, en termes de rentes publiques notamment, de même que les hypothèses émises sont d'abord présentées pour chaque source de revenus des personnes âgées.

3.1 Programme quasi-universel (PSV)

La récupération partielle ou totale de cette prestation est ici ignorée puisque celle-ci est très faible et devrait le demeurer en raison de la réintroduction de l'indexation du seuil de récupération. À moins d'une décision politique, qui cette fois-ci se rendrait jusqu'à l'étape de sa réalisation, cette prestation ne devrait perdre de l'importance que par sa revalorisation en fonction des prix à la consommation. Rappelons toutefois que son coût net est inférieur aux dépenses ici présentées puisque cette prestation constitue un revenu imposable pour 46 % des personnes âgées d'aujourd'hui.

3.2 Programme d'assistance (SRG)

Pour le moment, la fraction de bénéficiaires de ce programme correspond sensiblement à la fraction d'hommes qui ne bénéficient d'aucun régime privé de retraite (environ 40 %). Pour les femmes, la proportion est moins élevée (54 % comparativement à 69 %) puisqu'un certain nombre d'entre elles bénéficient de revenus appréciables du conjoint, surtout chez les plus jeunes. Chez les femmes plus âgées, les proportions sont toutefois similaires. On ne remarque aucune augmentation avec l'âge de la proportion de bénéficiaires au sein des générations masculines, on observe un tel phénomène chez les femmes (Rochon, à paraître). L'état matrimonial influence donc davantage la condition des femmes. Ce phénomène sera certes plus ténu dans l'avenir puisqu'une proportion plus importante d'entre elles bénéficieront de revenus autonomes liés à leur histoire professionnelle.

Conforme aux hypothèses apparaissant ci-dessous quant à la proportion d'hommes et de femmes bénéficiant de rentes des régimes privés de retraite, la proportion d'hommes bénéficiaires du régime de supplément de revenu garanti observée dans les années récentes à 65-69 ans est maintenue constante (38 %) alors que celle des femmes est supposée atteindre un maximum de 50 % (43 % à 65-69 ans et 50 % par la suite). Le montant des prestations est maintenu constant pour les hommes et diminue dans le cas des femmes. Un calcul différent prenant en compte la baisse des rentes publiques des hommes et la composition de la population bénéficiaire de ce programme (des personnes vivant seules à 74 %, dont 78 % de femmes) aboutit à des résultats similaires.

3.3 Régime d'assurance public

La Régie des rentes du Québec détient l'information sur les gains de travail de toutes les générations qui ont participé au marché du travail depuis 1966. Cette information n'est que partiellement diffusée, puisque les données publiées sont celles qui sont utiles au calcul des rentes que le Régime devra payer dans les prochaines décennies (Régie des rentes du Québec, 1998a et 1999). Ces données, appliquées au scénario démographique de l'Institut de la Statistique du Québec (hypothèse moyenne) et à une hypothèse de taux d'emploi selon l'âge et le sexe constants, indiquent pour l'avenir une proportion de bénéficiaires stable dans le cas des hommes (déjà de près de 100 %) mais supérieure d'au moins 20 % dans le cas des femmes. De plus, la rente moyenne de retraite des hommes en proportion du maximum des gains admissibles est appelée à diminuer en raison de

certaines particularités du régime⁵ et de l'évolution des gains du travail des jeunes générations alors que celle des femmes devrait augmenter. Pour l'ensemble de la population, on constate donc une augmentation modeste de la valeur des rentes publiques acquises (tableau 3). Nous n'avons pas tenu compte dans cette évolution des rentes de conjoint survivant des hommes puisque ces rentes sont minimales.

Seules de prochaines hausses de la rémunération consécutives à des hausses de productivité (augmentation d'environ 1 % par an selon l'hypothèse de la Régie des rentes du Québec) ou une amélioration de l'emploi (facilitée par la baisse absolue de la taille de la population d'âge actif) permettront le maintien du montant des rentes actuelles des hommes (tableau 3). L'hypothèse d'amélioration des taux de la population en emploi selon l'âge et le sexe, retenue par la Régie, nous paraît maximale pour les moins de 65 ans⁶ et implique une élévation de deux ans de l'âge effectif de la retraite, soit de 62 à 64 ans. Dans cette perspective, le recul masculin est pratiquement annulé alors que les progrès féminins sont substantiels, la proportion de femmes bénéficiaires d'une rente de retraite passant alors de 56 % à près de 100 % et la valeur de leur rente moyenne augmentant de 34 % à 52 % du maximum des gains admissibles. Appliqué à l'ensemble de la population féminine, on assisterait ainsi au doublement de la rente moyenne de retraite provenant de la Régie des rentes du Québec dans trois décennies. Cependant, les gains des femmes ne seront pas aussi substantiels (tableau 3) puisque la combinaison avec une rente de conjoint survivant (25 % des femmes en bénéficient présentement) fait baisser leur rente de retraite de 40 % et que leur rente de conjointe survivante suivra l'évolution des rentes masculines.

3.4 Régimes privés

La proportion de personnes âgées qui paie des impôts équivaut à celle qui bénéficie d'un régime privé de retraite (60 % des hommes et 31 % des femmes en 1995, Rochon, à paraître). L'évolution de la proportion de personnes bénéficiant d'un régime quelconque d'épargne-retraite apparaît donc importante, d'une part parce que cela conditionnera la proportion de personnes qui seront indépendantes des régimes d'assistance - rappelons que la rente maximale du régime public demeure inférieure au revenu garanti à une personne seule - et d'autre part parce que cela sera une source de revenus supplémentaires pour l'État. Cependant, les données demeurent limitées en ce qui a trait à l'importance des rentes qui seront versées dans l'avenir. Une nouvelle enquête de Statistique Canada sur la sécurité financière fournira cependant sous peu une estimation des droits à pension et de la protection du revenu acquise au moyen des différents véhicules d'épargne.

Ce n'est que dans une dizaine d'années environ que les générations ayant pu bénéficier d'un nombre d'années maximal de contribution aux régimes complémentaires de retraite offerts par les entreprises prendront leur retraite (Myles, 2000). Cependant, les gains à vie des hommes se réduisent sans cesse dans les nouvelles générations canadiennes, le recul masculin s'observant quel que soit le niveau de scolarité, alors qu'au contraire ceux des femmes sont en augmentation (Picot et Heisz, 2000). De plus, Morissette et Drolet (1999) signalent l'évolution suivante de la participation aux régimes complémentaires de retraite (RCR) depuis le milieu des années 80 : une forte augmentation de la protection des travailleurs rémunérés chez les femmes plus âgés (35-

⁵ En 1976, seules les dix dernières années de travail servaient au calcul de la rente. Pour chaque nouvelle génération de retraités, un nombre croissant d'années sont prises en ligne de compte. De plus, le plafond a été élevé entre 1976 et 1987 de sorte que moins de personnes se qualifient désormais pour atteindre le maximum des gains admissibles et donc la rente maximale. À noter qu'entre 1988 et 1997, la rémunération hebdomadaire moyenne a augmenté de 45 % alors que la revalorisation des rentes en vertu des prix à la consommation, a augmenté presque autant, soit de 42 % (Régie des rentes du Québec, 1999).

⁶ Néanmoins, le nombre d'heures de travail est assez faible au Québec et présente un potentiel d'amélioration supplémentaire.

TABLEAU 3 : ÉVOLUTION DES REVENUS MOYENS¹ DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS OU PLUS SELON LA SOURCE, LE SEXE ET DIFFÉRENTES HYPOTHÈSES, QUÉBEC, 2001-2031 ET 2001-2051

| Source | Taux d'emploi et rémunération constantes | | | Amélioration des taux d'emploi | | | Augmentation de la rémunération | | |
|-------------------------------|--|--------|--------|--------------------------------|--------|--------|---------------------------------|--------|--------|
| | Total | Hommes | Femmes | Total | Hommes | Femmes | Total | Hommes | Femmes |
| Variation 2001-2031 | | | | | | | | | |
| PSV | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 |
| SRG | 0,84 | 0,96 | 0,80 | 0,77 | 0,89 | 0,73 | 0,75 | 0,85 | 0,72 |
| RRQ | 1,08 | 0,85 | 1,35 | 1,24 | 0,97 | 1,57 | 1,30 | 1,04 | 1,63 |
| RCR - REER | 1,26 | 1,00 | 1,73 | 1,39 | 1,07 | 1,97 | 1,53 | 1,22 | 2,10 |
| Placement | 1,01 | 1,00 | 1,00 | 1,12 | 1,07 | 1,14 | 1,23 | 1,22 | 1,21 |
| Travail | 1,20 | 1,00 | 1,73 | 1,20 | 1,00 | 1,73 | 1,54 | 1,28 | 2,21 |
| Autres | 1,02 | 1,00 | 1,00 | 1,02 | 1,00 | 1,00 | 1,02 | 1,00 | 1,00 |
| Transferts (PSV/SRG) | 0,96 | 0,99 | 0,94 | 0,94 | 0,98 | 0,92 | 0,93 | 0,97 | 0,91 |
| Transferts (PSV/SRG-RRQ) | 1,00 | 0,92 | 1,06 | 1,05 | 0,97 | 1,12 | 1,08 | 1,00 | 1,13 |
| Revenu imposable ² | 1,15 | 1,00 | 1,34 | 1,26 | 1,06 | 1,52 | 1,42 | 1,23 | 1,64 |
| Revenu total | 1,07 | 0,97 | 1,17 | 1,15 | 1,02 | 1,26 | 1,23 | 1,13 | 1,32 |
| Variation 2001-2051 | | | | | | | | | |
| PSV | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 |
| SRG | 0,85 | 0,97 | 0,81 | 0,72 | 0,84 | 0,68 | 0,64 | 0,72 | 0,62 |
| RRQ | 1,03 | 0,77 | 1,35 | 1,33 | 0,98 | 1,79 | 1,53 | 1,17 | 1,99 |
| RCR - REER | 1,26 | 1,00 | 1,73 | 1,51 | 1,15 | 2,20 | 1,90 | 1,51 | 2,58 |
| Placement | 1,01 | 1,00 | 1,00 | 1,22 | 1,15 | 1,27 | 1,52 | 1,51 | 1,49 |
| Travail | 1,21 | 1,00 | 1,73 | 1,21 | 1,00 | 1,73 | 1,96 | 1,63 | 2,81 |
| Autres | 1,03 | 1,00 | 1,00 | 1,03 | 1,00 | 1,00 | 1,03 | 1,00 | 1,00 |
| Transferts (PSV/SRG) | 0,96 | 0,99 | 0,94 | 0,93 | 0,97 | 0,90 | 0,90 | 0,94 | 0,89 |
| Transferts (PSV/SRG-RRQ) | 0,99 | 0,89 | 1,07 | 1,08 | 0,97 | 1,17 | 1,15 | 1,05 | 1,22 |
| Revenu imposable ² | 1,16 | 1,00 | 1,34 | 1,36 | 1,12 | 1,67 | 1,76 | 1,53 | 2,03 |
| Revenu total | 1,07 | 0,95 | 1,17 | 1,21 | 1,05 | 1,36 | 1,43 | 1,31 | 1,52 |

¹ En dollars constants.

² Approché par les sources de revenu suivantes : régimes privés de retraite, travail et placements.

50 ans) et une stabilité chez les femmes plus jeunes (25-34 ans), une stabilité de la protection des hommes âgés et une baisse chez les hommes plus jeunes. Les données administratives québécoises indiquent déjà une baisse de la protection offerte aux salariés, hommes et femmes, dans la décennie précédente (Régie des rentes du Québec, 1998b, tableau 70). Même si les RCR ne sont pas rendus à pleine maturité, un recul est donc fort possible dans les générations masculines qui arriveront à l'âge de la retraite dans quelques décennies.

Par ailleurs, la forte augmentation de l'épargne via les REER durant les années 90 est source d'interrogation. Autant le nombre de participants que le montant des cotisations ont connu des hausses importantes (Statistique Canada, 1999a et 1999b). La part des REER dans les actifs des régimes privés est en lente croissance, représentant dorénavant près de 30 % de ces actifs, et leur part dans les cotisations est encore plus importante, près de 60 % (Statistique Canada, 1999b). On peut toutefois se demander si cette montée des REER représente une épargne supplémentaire à celle déjà acquise au moyen des régimes d'employeur et de toute autre forme d'épargne non à l'abri de l'impôt et si, pour la jeune génération, la transformation du marché du travail (plus de travailleurs autonomes, plus de petites entreprises) ne favorise pas une substitution des régimes d'employeur vers les régimes individuels d'épargne-retraite (REER). D'ailleurs, la part des REER dans les rentes provenant des régimes privés des retraités actuels n'est que légèrement inférieure à la part des REER dans les actifs des régimes privés.

Nous retenons donc une hypothèse simplificatrice dans le cas de la population masculine, soit le maintien du montant des rentes provenant des régimes privés de retraite, et une hypothèse plus positive dans le cas des femmes, soit un progrès de 73 %. Cette amélioration est basée sur l'écart dans le montant moyen des cotisations de la population âgée de 25 à 64 ans (données fiscales), celui des femmes atteignant 58 % de celui des hommes⁷, alors que les rentes moyennes des femmes (incluant les rentes de conjoint survivant) n'atteignent actuellement que le tiers de celle des hommes.

Dans l'hypothèse d'une amélioration de l'emploi telle que retenue par la Régie des rentes du Québec, les rentes provenant des régimes privés sont supposées suivre la même augmentation que celles versées par la Régie des rentes du Québec sauf que la réduction de l'effet pénalisant de la retraite avant l'âge de 65 ans est omise. Par conséquent, l'effet d'une hausse de l'emploi est moins élevé que dans le cas des rentes publiques. Par ailleurs, les rentes de retraite sont revalorisées en fonction de l'augmentation de la rémunération dans l'hypothèse d'une telle hausse de la même façon que les rentes publiques.

3.5 Autres sources de revenus

Les revenus des personnes âgées provenant de placements et d'autres sources (détails au tableau 1) sont maintenus constants autant pour les hommes que pour les femmes. Cependant, les revenus de travail des femmes sont majorés (également de 73 %), leur taux d'emploi et leurs gains se rapprochant de celui des hommes dans les générations plus jeunes.

3.6 Résultats

Les hypothèses retenues - qui peuvent paraître conservatrices surtout quant aux rentes des régimes privés d'épargne-retraite qui ne représentent toutefois que le quart des revenus des personnes âgées - conduisent, en l'absence d'augmentation réelle des salaires, à une hausse modeste des revenus des personnes âgées. Celle-ci découle d'une augmentation sensible du revenu des femmes (de 17 %) mais d'une stagnation de celui des hommes (tableau 3). Le

⁷ Ce qui est conforme à la différence dans les gains annuels. Ajoutons que la proportion des cotisantes dans la population atteint 80 % de la proportion des cotisants et que la cotisation moyenne par cotisante atteint 72 % de la cotisation moyenne par cotisant (d'où une différence de 58 % dans la cotisation moyenne par habitant).

revenu imposable, tel qu'approché en additionnant les revenus provenant des sources de revenus suivantes : régimes privés de retraite, revenus de placement, d'entreprise ou de profession et gains d'emploi, augmente de façon importante pour les femmes, de 34 % dans les trois prochaines décennies, de 15 % pour les deux sexes (tableau 3). Dans cette éventualité, la participation relative d'une personne âgée au financement des dépenses publiques, comparativement à celui d'une personne jeune, serait augmentée de 14 % (tableau 4).

TABLEAU 4 : ÉVOLUTION DE L'INDICE DE LA PARTICIPATION RELATIVE DES PERSONNES ÂGÉES AU FINANCEMENT DES DÉPENSES PUBLIQUES SELON DIFFÉRENTES HYPOTHÈSES, 2001-2031 ET 2001-2051

| Groupe d'âge | Vieillesse démographique et amélioration des revenus des 65 + ans | Amélioration des taux d'emploi | Augmentation de la rémunération |
|---|---|--------------------------------|---------------------------------|
| Variation 2001-2031, 2001 = 1,00 | | | |
| 65+ | 1,15 | 1,26 | 1,42 |
| 20-64 ans | 1,01 | 1,21 | 1,38 |
| 65+/20-64 ans | 1,14 | 1,04 | 1,03 |
| Variation 2001-2051, 2001 = 1,00 | | | |
| 65+ | 1,16 | 1,36 | 1,76 |
| 20-64 ans | 1,01 | 1,21 | 1,74 |
| 65+/20-64 ans | 1,15 | 1,12 | 1,01 |
| Sources : Contribution de chaque groupe d'âge quinquennal établie à partir des statistiques fiscales des particuliers et tableau 3. | | | |

Si on considère une augmentation de la rémunération continue d'environ 1 % par an, les personnes âgées, hommes ou femmes, bénéficient d'une hausse de revenus plus importante (23 % du revenu moyen et 42 % du revenu imposable entre 2001 et 2031) mais la participation relative des personnes âgées au financement des dépenses publiques s'avère dans ce cas à peine plus élevée que ce qu'elle est maintenant. Une amélioration des taux d'emploi avant l'âge de 65 ans conduit à une hausse moins substantielle des revenus mais a le même effet, soit le maintien de la contribution relative des personnes âgées au financement des dépenses publiques à sa valeur actuelle (tableau 4). À plus long terme cependant, l'amélioration des rentes de retraite consécutives à l'amélioration de l'emploi et à l'avancement de l'âge effectif de la retraite conduit à une augmentation de la participation relative des personnes âgées au financement des dépenses publiques puisque les taux d'emploi de la population plus jeune ont atteint leur maxima et ne progressent plus. Cependant, la combinaison de ces deux facteurs (hausse des gains du travail et des taux d'emploi) entraîne dans un premier temps une légère baisse de la contribution relative des personnes âgées (baisse de 7 % en 2031 et de 2 % en 2051).

Bien que le SRG assure un minimum de revenu à une proportion importante de personnes âgées et que la prestation reçue soit modifiée par l'évolution des autres sources de revenus, ce programme semble peu affecter l'ensemble des transferts publics dont jouissent les personnes âgées. Ainsi la diminution de la dépendance des femmes, ou de l'ensemble des personnes âgées suite à une augmentation des rentes de retraite consécutives à une amélioration de l'emploi ou des salaires, ne change guère l'ensemble des transferts aux personnes âgées. Cependant, la dernière éventualité signifierait une augmentation des inégalités, baisse qui pourrait être compensée par un rajustement du revenu minimum garanti surtout que la rente maximale du régime public dépasserait alors largement le revenu minimum garanti. Le coût d'un tel rajustement ne serait pas très élevé comme nous le verrons dans la section suivante.

4. Évolution de la dépendance, de la richesse et de la charge financière

Lorsqu'on ne tient compte que de l'évolution des revenus de la population en emploi (la production nationale n'évoluant alors qu'en fonction de la taille de cette population), la charge financière représentée par les programmes reliés aux besoins des personnes âgées - sécurité du revenu à la retraite et services de santé et de longue durée - double dans les trois prochaines décennies (tableau 5, colonne 2). Cet indicateur ne rend toutefois pas compte de l'évolution de la charge financière supportée par la population québécoise puisque la population âgée participe de façon non marginale au financement de ces dépenses. La prise en compte de cet apport des personnes âgées ramène cette augmentation à 73 % (tableau 5, colonne 4).

De plus, une hausse de la productivité de 1 % par an - qui se traduirait toutefois par une hausse équivalente des gains du travail et des coûts unitaires dans le domaine de la santé et des services sociaux⁸ - signifierait une hausse plus faible de la charge financière de la population, soit 58 % sur trois décennies et 77 % au milieu du siècle prochain. Selon cette hypothèse, l'augmentation du poids du programme fédéral d'assistance (PSV-SRG) serait fortement réduite. L'effet négatif sur le niveau de vie des personnes âgées les plus démunies pourrait cependant être facilement compensé puisque la revalorisation du revenu minimum garanti sur les salaires n'entraînerait pas un coût beaucoup plus élevé (augmentation de 62 % en 2031 et de 83 % en 2051, données non représentées). Le programme qui connaît la plus forte augmentation est le Régime de rentes du Québec mais rappelons qu'une hausse importante des cotisations est déjà enclenchée afin d'assurer le versement des prestations dans le futur.

L'amélioration de l'emploi est aussi un facteur qui peut, du moins durant une certaine période de temps, compenser pour la baisse de la population d'âge actif. À moyen terme, cet effet peut même être supérieur à celui de la productivité si celle-ci s'accompagne - tel que postulé - d'une hausse des coûts unitaires dans le secteur de la santé et des services sociaux (tableau 5). À long terme cependant, l'effet est plus ténu puisqu'une fois les taux d'emploi stabilisés, les rentes de retraite sont plus élevées.

Dans l'hypothèse où les coûts unitaires des autres programmes sociaux sont maintenus constants, il en découle une hausse de la charge financière représentée par l'ensemble des dépenses sociales de 24 % en 2031 et de 33 % en 2051 (colonne 4). Sans l'apport des personnes âgées, celles-ci seraient respectivement de 47 % et de 63 % (colonne 2). La croissance économique permise par les hausses de productivité⁹ ou des taux d'emploi¹⁰ peut également réduire ces augmentations mais celles-ci demeurent sensibles sauf dans deux cas : à moyen terme lorsque l'emploi s'améliore (tableau 5) ou encore lorsque les deux phénomènes sont concomitants (donnée non représentée). Dans ce dernier cas, l'augmentation de la charge financière est faible, même à long terme (8 %).

L'impact du vieillissement démographique est cependant plus faible lorsqu'on considère l'ensemble des dépenses publiques si on postule que les autres dépenses publiques, par exemple les transports, évolueront au même rythme que les fonds généraux des gouvernements (augmentation de la charge totale de 13 % en 2031 et de 19 % en 2051, tableau 5, colonne 4). L'amélioration de l'emploi, là encore, peut fortement atténuer l'évolution prévisible.

⁸ Composés à plus de 70 % par des coûts de main-d'œuvre.

⁹ Les hausses de productivité et de salaires dans l'ensemble de l'économie sont sans effet sur la charge représentée par les dépenses sociales autres que les transferts aux personnes âgées puisque les coûts unitaires de ces programmes sont supposés augmenter au même rythme.

¹⁰ L'amélioration de l'emploi entraîne en outre une baisse des dépenses des programmes d'aide sociale et d'assurance-chômage.

TABLEAU 5 : ÉVOLUTION DE LA CHARGE FINANCIÈRE REPRÉSENTÉE PAR LES DÉPENSES SOCIALES ET GOUVERNEMENTALES SELON DIFFÉRENTES HYPOTHÈSES, QUÉBEC, 2001-2031 ET 2001-2051

| | Dépenses | | Charge financière | | | | | Effet de la contribution des 65+ ans (en %) | | |
|--|-----------------------------------|-------------|--|---|---|--|-------------------|---|--|---|
| | Dépenses en % du PIB ¹ | | Dépenses en % des fonds gouvernementaux ² | | | | | Sans hausse des revenus des 65+ ans | | Hausse des revenus des 65+ ans (8) = (4)-(2)/(2) |
| | (1) | (2) | Taux d'emploi et rémunération constantes (3) | Taux d'emploi et rémunération constants des 65+ ans (4) | Amélioration des taux d'emploi ³ (5) | Augmentation de la rémunération ⁴ (6) | (7) = (3)-(2)/(2) | (8) | | |
| | | | Variation 2001-2031, 2001 = 1,00 | | | | | | | |
| PSV-SRG ⁵ | 2,09 | 2,39 | 1,95 | 1,87 | 1,57 | 1,38 | -19 | -22 | | |
| RRQ | 2,11 | 2,41 | 2,41 | 2,41 | 2,13 | 2,15 | 0 | 0 | | |
| Santé et services sociaux | 1,54 | 1,76 | 1,49 | 1,45 | 1,23 | 1,48 | -15 | -18 | | |
| Autres dépenses sociales | 0,85 | 0,98 | 0,83 | 0,80 | 0,60 | 0,82 | -15 | -18 | | |
| Autres dépenses publiques ⁶ | | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | | | | |
| Dépenses reliées PA | 1,78 | 2,03 | 1,77 | 1,73 | 1,48 | 1,58 | -13 | -15 | | |
| Dépenses sociales | 1,29 | 1,47 | 1,27 | 1,24 | 1,01 | 1,18 | -14 | -16 | | |
| Total des dépenses publiques | | 1,27 | 1,15 | 1,13 | 1,01 | 1,10 | | | | |
| | | | Variation 2001-2051, 2001 = 1,00 | | | | | | | |
| PSV-SRG | 2,15 | 2,71 | 2,16 | 2,05 | 1,65 | 1,16 | -20 | -24 | | |
| RRQ | 2,07 | 2,60 | 2,60 | 2,60 | 3,11 | 2,50 | 0 | 0 | | |
| Santé et services sociaux | 1,73 | 2,17 | 1,81 | 1,73 | 1,44 | 1,78 | -17 | -20 | | |
| Autres dépenses sociales | 0,76 | 0,96 | 0,80 | 0,77 | 0,56 | 0,79 | -17 | -20 | | |
| Autres dépenses publiques ⁶ | | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | | | | |
| Dépenses reliées PA | 1,89 | 2,38 | 2,04 | 1,97 | 1,81 | 1,77 | -14 | -17 | | |
| Dépenses sociales | 1,29 | 1,63 | 1,38 | 1,33 | 1,15 | 1,25 | -15 | -18 | | |
| Total des dépenses publiques | | 1,35 | 1,22 | 1,19 | 1,08 | 1,14 | | | | |

1 La production nationale n'évolue qu'en fonction de la population en emploi.

2 En tenant compte de la composition des fonds qui servent à financer chaque programme et donc de la contribution des personnes âgées au financement des dépenses publiques.

3 L'amélioration des taux d'emploi se traduit par une baisse des dépenses des programmes d'assurance-emploi et d'aide sociale.

4 L'augmentation de la rémunération fait suite à une hausse de productivité moyenne de 1 % par an et induit une hausse des coûts unitaires des dépenses de santé et des «autres» dépenses sociales.

5 Sans tenir compte de la récupération de la PSV, à la source ou au moment de la déclaration d'impôt, qui atteint environ 12 % de la prestation.

6 Évoluent, par hypothèse, selon les entrées de fonds et n'affectent donc pas la charge financière.

Puisque l'importance de la contribution des personnes âgées diffère selon les programmes (tableau 2), l'effet de leur contribution sur l'évolution de la charge financière est variable également (tableau 5, colonnes 7 et 8). La charge financière prévisible en 2031 est en effet réduite de 19 %, dans le cas d'un programme entièrement financé par le fonds général d'un gouvernement comme le PSV-SRG, à 13 %, pour l'ensemble des dépenses reliées aux personnes âgées. Notre hypothèse, assez conservatrice, d'amélioration des revenus des personnes âgées porte ces baisses à 22 % et 15 %. Notons que l'effet de la contribution des personnes âgées à plus long terme (2051) n'est que légèrement plus prononcé.

De plus, dans le contexte canadien, la contribution des personnes âgées au financement des dépenses sociales a presque autant d'impact à long terme que des améliorations concomitantes de l'emploi et de la productivité entraînant une baisse de la charge financière de la population d'âge actif de 18 % (tableau 5, colonne 8) comparativement à 23 % (donnée non représentée).

Conclusion

Notre exercice de prévision des dépenses concernant les régimes de sécurité du revenu des personnes âgées (tableau 5) conduit à un résultat similaire à celui qui aurait été obtenu avec une hypothèse de dépenses constantes selon l'âge autant pour le montant des dépenses que pour sa répartition selon le programme (données non représentées). Toutefois le montant des transferts selon le sexe est assez différent.

La connaissance de la protection acquise au sein des générations au moyen de l'épargne-retraite n'étant pas très précise, cet exercice ne saurait constituer qu'une première approximation. Celui-ci a néanmoins permis d'illustrer l'influence de certains facteurs.

Parmi les éléments non considérés, retenons l'évolution des taux d'emploi de la population âgée de 65 ans ou plus, les changements fréquents apportés aux dispositions fiscales affectant l'impôt sur le revenu des particuliers et enfin les multiples facteurs qui affectent l'utilisation des services publics notamment les changements technologiques dans le domaine de la santé, changements qui ont poussé jusqu'à maintenant autant la consommation que les coûts de ces services à la hausse sauf durant la brève période de la lutte aux déficits gouvernementaux.

Nous retenons de cet exercice que la participation des personnes âgées au financement des dépenses publiques sera importante dans l'avenir. Présentement près de 17 % de personnes âgées dans la population adulte contribuent pour 9 % des dépenses sociales et 10 % des dépenses publiques totales. En 2031, elles pourraient représenter 33 % de la population adulte mais fournir près du quart des entrées de fonds. En outre, la contribution des personnes âgées a, à long terme, plus d'influence sur la charge financière de la population en âge de travailler qu'une amélioration importante de l'emploi ou qu'une hausse moyenne de 1 % par an de la productivité et presque autant que l'impact de ces deux facteurs réunis.

BIBLIOGRAPHIE

- DAIGLE Élisabeth et FUGÈRE Denis, 1988. *Le revenu des personnes âgées au Québec en 1995*. Régie des rentes du Québec, 29 p.
- GAUTHIER Hervé, 1998. «Le vieillissement démographique au Québec : un défi pour le système social». *Âge, génération et activité : vers un nouveau contrat social ? Actes des 1^{ères} rencontres Sauvy*. Paris, INED, Dossiers et recherches n° 80, 229-252.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC, 2000. *Comptes publics 1998-1999, Volume 1*. Québec, Ministère des Finances, 78 p.
- GOVERNEMENT DU CANADA, 1999. *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada. Exercice 1998-1999*. Ottawa, Ministère des Finances Canada.
- GROUP OF TEN, 1998. The macroeconomic and financial implications of ageing populations. 61p.
- HAUSER Richard, 1997. Adequacy and poverty among the retired. Paris, OCDE, Working Paper AWP 3.2, 24 p.
- HAUSER Richard, 1999. «Pauvreté et personnes âgées». *Revue internationale de sécurité sociale*, 52, 3, 127-148.
- HICKS Chantal, 1998. «Le système canadien d'imposition et de transferts. La répartition par groupes d'âge», dans CORAK, Miles, éd. *Les finances publiques et l'équité intergénérationnelle*. Ottawa, Statistique Canada : 43-62.
- LÉVY Michel Louis, 1997. «Salaires, revenus familiaux, niveaux de vie». *Population et Sociétés*, 320 : 1-4.
- LINDSAY Colin, 1997. *Un portrait des aînés au Canada*, 2e édition. Ottawa, Statistique Canada, n° 89-519-XPF au catalogue, 145 p.
- MINISTÈRE DES FINANCES, 1997. *Statistiques fiscales des particuliers. Année d'imposition 1995*. Québec, Les Publications du Québec, 229 p.
- MINISTÈRE DES FINANCES, 1999. *Statistiques fiscales des particuliers. Année d'imposition 1997*. Québec, Les Publications du Québec, 233 p.
- MYLES John, 2000. *La maturation du système de revenu de retraite du Canada : Niveaux de revenu, inégalité des revenus et faibles revenus chez les gens âgés*. Statistique Canada, Direction des études analytiques, Document de recherche no 147.
- MORISSETTE, René et Marie DROLET, 1999. *L'évolution de la protection offerte par les pensions aux travailleurs jeunes et plus âgés au Canada*. Statistique Canada, Direction des études analytiques, Document de recherche n° 138.
- PICOT Garnett et André HEISZ, 2000. *Le marché du travail des années 1990*. Statistique Canada, Direction des études analytiques, Document de recherche n° 148.
- RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC, 1998a. *Analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec au 31 décembre 1997*. Québec, Régie des rentes du Québec, 117 p.
- RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC, 1998b. *Les régimes complémentaires de retraite au Québec. Statistiques 1995*. Québec, Régie des rentes du Québec, 74 p.
- RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC, 1999. *Le Régime de rentes du Québec. Statistiques 1998*. Québec, Régie des rentes du Québec, 100 p.
- ROCHON Madeleine, 1999. «Participation des personnes âgées au financement des dépenses de santé et des dépenses sociales et vieillissement démographique». *Cahiers québécois de démographie*, 1, 2, 299-329.

- ROCHON Madeleine, à paraître. «Évolution de la dépendance économique et de la richesse relative des personnes âgées». *Cahiers québécois de démographie*.
- SAUNIER Jean-Marie, 1997. «Les prestations de protection sociale et leur financement 1981-1996». *Solidarité santé*, Études statistiques, No 3 spécial. Les revenus sociaux : 13-45.
- STATISTIQUE CANADA, 199a. *Épargne-retraite au moyen des RPA et REER, 1991 à 1997*. Ottawa, Ministère de l'industrie, no 74F0002XPB au catalogue, 84 p.
- STATISTIQUE CANADA, 1999b. *Régimes de pension au Canada, 1^{er} janvier 1998*. Ottawa, Ministère de l'industrie, no 74-401-XPB au catalogue, 50 p.